



**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**  
**Dissolvant des taches d'insecte**

**1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE**

NOM DU PRODUIT Dissolvant des taches d'insecte  
 UTILISATION Produit de nettoyage  
 DISTRIBUTEUR Autosmart International Ltd  
 Lynn Lane,  
 Shenstone, nr Lichfield  
 Staffordshire. WS14 0DH  
 England  
 www.autosmartinternational.com  
 Tel: +44 (0) 1543 481616 (09:00 - 17:00)  
 Fax: +44 (0) 1543 481549 (09:00 - 17:00)  
 info@autosmartinternational.com  
 NUMÉRO DE TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE Mob: +44 (0) 7808 971321 (24hrs)  
 Tel: +44 (0) 1543 481616 (09:00 - 17:00)  
 Fax: +44 (0) 1543 481549 (09:00 - 17:00)

**2 IDENTIFICATION DES DANGERS**

Non considéré comme dangereux pour la santé ou l'environnement selon la législation en vigueur.

**3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

Appellation	No EC :	No. CAS	Contenu	Classification
3-Lauramidopropyl trimethyl ammonium methyl sulfate	234-204-8	10595-49-0	< 1%	Xn;R22. Xi;R36. R43.
HYDROXYDE DE SODIUM	215-185-5	1310-73-2	< 1%	C;R35

Le texte intégral pour toutes les phrases R est présenté dans la rubrique 16.

**4 PREMIERS SECOURS**

**INHALATION**

Consulter un médecin si les troubles persistent.

**INGESTION**

Rincer soigneusement la bouche. Boire beaucoup d'eau. Consulter un médecin si les troubles persistent.

**CONTACT AVEC LA PEAU**

Enlever les vêtements contaminés. Rincer avec de l'eau. Utiliser une lotion adéquate pour rétablir l'humidité de la peau. Consulter un médecin si les troubles persistent.

**CONTACT AVEC LES YEUX**

Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer. Consulter un médecin si les troubles persistent.

**5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

**MOYENS D'EXTINCTION**

Ce produit est ininflammable. Choisir le moyen d'extinction d'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.

**RISQUES PARTICULIERS**

Oxydes de : Carbone. Azote.

**6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

**PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES**

Pour informations sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.

## Dissolvant des taches d'insecte

### PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Ne pas rejeter dans les environnements terrestres et aquatiques. Retournez le récipient avec le côté endommagé vers le haut pour éviter des fuites.

### MÉTHODES DE NETTOYAGE

Porter un équipement de protection approprié. Arrêter la fuite si cela est possible sans risque. Laver soigneusement après la manipulation d'une fuite. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Les récipients avec la matière déversée doivent être correctement étiquetés selon leur contenu et avec les symboles de danger. Nettoyer le lieu avec beaucoup d'eau. Faire attention aux surfaces qui peuvent devenir glissantes. Déverser à l'égout si la réglementation locale le permet.

## 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

### PRÉCAUTIONS D'USAGE

Lire et suivre les recommandations du fabricant. Faire très attention de ne pas renverser la matière et éviter du contact avec la peau et les yeux.

### PRÉCAUTIONS DE STOCKAGE

Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche et dans un endroit sec et frais.

## 8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Appellation	Norme	VME - 8 hrs		VLE - 15 min		Remarques
HYDROXYDE DE SODIUM	VLEP		2 mg/m <sup>3</sup>			

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

### ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION



### CONDITIONS D'UTILISATION

Assurer l'accès à une douche oculaire.

### MESURES D'INGÉNIERIE

Pas d'instructions particulières de ventilation.

### PROTECTION RESPIRATOIRE

Pas de recommandation spécifique notée mais une protection respiratoire doit être utilisée si le niveau général excède la valeur limite d'exposition professionnelle permise (VLEP).

### PROTECTION DES MAINS

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau. Trouver le gant le plus approprié en concertation avec le fournisseur des gants qui peut indiquer le délai de rupture de la matière constitutive du gant.

### PROTECTION DES YEUX

Porter des lunettes de sécurité approuvées si une exposition oculaire est raisonnablement probable.

### AUTRES MESURES DE PROTECTION

Porter des vêtements appropriés pour éviter le contact répété ou prolongé avec la peau. Assurer l'accès à une douche oculaire.

### MESURES D'HYGIÈNE

**NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL !** Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Se laver rapidement en cas de contact avec la peau ou contamination de la peau. Enlever promptement tout vêtement contaminé. Utiliser une crème mains appropriée pour éviter un dessèchement de la peau. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

## 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ASPECT	Liquide		
COULEUR	Vert		
ODEUR	Agréable, plaisante.		
SOLUBILITÉ	Soluble dans l'eau.		
POINT D'ÉBULLITION (°C)	~100	POINT DE FUSION (°C)	~0
DENSITÉ RELATIVE	1.000 - 1.020 20	COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILS (COV)	0 g/litre

## 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

## Dissolvant des taches d'insecte

### STABILITÉ

Stable à température normale et l'emploi recommandé.

### CONDITIONS À ÉVITER

Éviter les températures excessives pendant de longues périodes.

### PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX

Un feu créé : Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

## 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### INHALATION

Pas de mises en garde spécifiques pour la santé.

### INGESTION

Peut causer des gênes en cas d'ingestion.

### CONTACT AVEC LA PEAU

Peut entraîner une délipidation de la peau, mais n'est pas irritant. Le produit contient une petite quantité de substances allergènes qui, chez les personnes prédisposées, peuvent provoquer une réaction allergique en cas de contact répété.

### CONTACT AVEC LES YEUX

Le gaz et la vapeur dans les yeux peuvent causer des irritations et des douleurs cuisantes.

### MISES EN GARDE SUR LA SANTÉ

Au regard de la quantité et de la composition, les dangers pour la santé sont considérés comme faibles. Ce type de produit n'a aucun effet grave à long terme reconnu. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

### VOIE D'EXPOSITION

Ingestion.

### SYMPTÔMES

Pas de symptômes spécifiques notés, mais le produit chimique peut néanmoins avoir des effets néfastes sur la santé en général ou sur certaines personnes.

## 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### ÉCOTOXICITÉ

Aucun effet nocif connu pour l'environnement aquatique.

### DÉGRADABILITÉ

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Classification de danger pour l'eau

WGK 1

## 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'emballage doit être vide (aucun dégouttement de l'emballage retourné).

### MÉTHODES D'ÉLIMINATION

Éliminer les rejets et déchets conformément aux règlements municipaux. Récupérer et régénérer ou recycler si possible.

## 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### GÉNÉRALITÉS

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses (IMDG, ICAO/IATA, ADR/RID).

Aucun panneau d'avertissement de transport requis.

## 15 INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

### PHRASES DE RISQUE

NC Non classé.

### CONSEILS DE PRUDENCE

P13 Fiche de donnée de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.

**Dissolvant des taches d'insecte**

P14 Contient du (de la) 3-Lauramidopropyl trimethyl ammonium methyl sulfate. Peut déclencher une réaction allergique.

## ÉTIQUETAGE DES DÉTERGENTS:

< 5% Phosphates,  
Âgents de surface non ioniques,  
Parfums.

## DIRECTIVES EUROPÉENNES

Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications.

**16 AUTRES INFORMATIONS**

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

Cette matière doit seulement être manipulée par du personnel instruit. Ce produit est fabriqué selon un système qui conforme à ISO9001 et ISO14001.

DATE DE RÉVISION 06/10/2009

NO DE REV. /REEMPL. FDS 1

GÉNÉRÉE LE

## PHRASES - R (TEXTE INTÉGRAL)

R22 Nocif en cas d'ingestion.  
R35 Provoque de graves brûlures.  
R36 Irritant pour les yeux.  
R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

## AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucune garantie ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.